

Comme vous le savez, madame la Présidente, quelqu'un de notre parti veut intervenir sur le projet de loi C-91. Je suppose que le gouvernement va nous en donner une explication, à nous et aux Canadiens. Nous pourrions ensuite suivre la procédure normale.

Nous acquiesçons à votre requête et cédonc la parole au secrétaire parlementaire.

M. Rodrigue: Madame la Présidente, je voudrais parler du recours au Règlement. Vous avez mis le projet de loi C-91 en délibération. Le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) s'est levé. La parole lui a été accordée et il a débuté son discours. Nous n'allons pas commencer ce petit jeu et revenir en arrière. Si vous désiriez la parole, vous n'aviez qu'à vous lever.

• (1510)

M. Greenaway: J'étais debout.

M. Rodrigue: Ils devraient faire preuve de plus de cohérence. On aurait dû leur faire savoir que nous étions passés du projet de loi C-54 au projet de loi C-91. De toute évidence, ils ne savent pas où ils en sont.

M. Greenaway: Parlez pour vous-même.

M. Rodrigue: Le député a obtenu la parole et je pense qu'il devrait poursuivre son discours.

M. Greenaway: J'invoque le Règlement sur le même sujet.

M. Rodrigue: Rendormez-vous.

M. Hawkes: Madame la Présidente, je désire intervenir sur le même rappel au Règlement. Je crois qu'il y a eu plus tôt aujourd'hui des discussions informelles entre les trois partis au sujet de l'ordre du jour. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a raison d'affirmer que certains l'avaient compris et que d'autres n'avaient peut-être pas été informés. Le gouvernement avait l'intention de passer à l'étude du projet de loi C-91 comme deuxième point à l'ordre du jour, puis au projet de loi C-54; cependant, à la demande de l'opposition, le gouvernement a accepté de reporter l'étude du projet de loi C-91 après la période des questions pour revenir ensuite, si le temps le permettait, au projet de loi C-54.

En même temps que vous donniez lecture de la motion, plusieurs criaient leur accord. Je sais que le député de Cariboo—Chilcotin (M. Greenaway) s'est levé au moins trois fois, mais comme on ne savait pas au juste quand le débat allait commencer, il se peut qu'il se soit rassis au moment critique parce qu'il s'était levé déjà plusieurs fois.

Il conviendrait toutefois que dans le même esprit avec lequel nous avons accepté aujourd'hui de modifier l'ordre du jour, les députés néo-démocrates consentent unanimement à écouter les explications concernant le projet de loi, après quoi le député à qui vous aviez donné la parole pourra intervenir. Cela concorderait certes avec l'esprit qui règne depuis le début de la

Déclarations des corporations et des syndicats ouvriers

séance, celui-là même par lequel le gouvernement a accepté de modifier l'ordre du jour. Il ne faudrait pas donner un signal récalcitrant à la Chambre, voire au gouvernement.

M. Greenaway: Madame la Présidente, je tiens seulement à préciser que je me suis levé au moins trois fois. Si les autres ne l'ont pas vu, tant pis pour eux. Qu'ils se fassent faire des lunettes.

M. Rodrigue: Vous dormiez.

M. Greenaway: Pas du tout.

M. Rodrigue: Ce n'est pas à nous mais à la présidence de donner la parole.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre.

[Français]

M. Rossi: Sur le même rappel au Règlement, madame la Présidente, Lorsque vous avez fait allusion au Règlement en question, le secrétaire parlementaire n'était définitivement pas debout. J'étais bien placé ici pour le voir. C'est un ami, c'est sûr, mais il n'était pas debout. Il a simplement dit: *Question*. Et le député du Nouveau parti démocratique était debout pour avoir la parole.

[Traduction]

M. Keeper: J'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je crois que toutes les avenues possibles ont été . . .

M. Keeper: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, voudrions bien que la Chambre procède avec ordre.

Des voix: Alors, asseyez-vous!

M. Keeper: Si je suis pour me faire siffler par les députés d'en face, je ne dirai peut-être pas ce que je me proposais de dire. J'allais dire que, afin de faciliter les travaux de la Chambre, nous aimerions entendre les députés ministériels, même s'ils ont dormi jusqu'à maintenant. Puis, nous répondrons à ce que le gouvernement aura eu à dire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je crois comprendre que l'on consent à l'unanimité à laisser la parole à l'honorable secrétaire parlementaire. Je tiens à remercier les députés de tous les partis représentés à la Chambre et j'espère que nous passerons maintenant un après-midi agréable.

M. Lorne Greenaway (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts et Mines)): Madame la Présidente, le projet de loi C-91, tendant à modifier la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, connue sous le nom de CALURA, a été lu aujourd'hui pour la deuxième fois. La loi en question, qui a été adoptée en 1962, prévoit que soient dévoilés les titres de propriété et les états financiers des sociétés et des syndicats établis au Canada.